

Quel avenir pour notre métier ? et si nous le construisions ensemble ?

« L'éducation des hommes est l'une des plus hautes ambitions qu'une nation puisse se donner car elle a sur sa cohésion et sur son avenir une importance décisive. Le préambule de la constitution de 1946 la consacre comme un devoir de la nation et de l'Etat⁽¹⁾. Aujourd'hui, l'éducation est trop souvent confondue avec la formation professionnelle. Ces notions ont évolué et doivent être précisées.

L'éducation a une triple fonction. C'est d'abord un atout capital pour apprendre à travailler : lire, écrire mais aussi écouter, s'adapter, communiquer sont des avantages essentiels pour l'acquisition d'un métier. Mais l'éducation est aussi un moyen puissant d'intégration au moment où la cohésion sociale est compromise. Elle est enfin un facteur d'équilibre et d'épanouissement personnel, dans un temps où les périodes de loisirs vont s'allonger. L'éducation a donc pour objectif d'élever l'homme à la conscience de citoyen et de donner à chacun la meilleure chance de valoriser ses qualités propres. Aussi doit-elle être largement dispensée, en adaptant les structures et les méthodes à la diversité des hommes et des situations sociales, sans dépendre des lois du marché. »

(1) «La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat». «

Cet extrait du rapport PICQ rendu à Edouard Balladur en 1993 et concernant les pistes de réforme de l'Etat situait bien l'enjeu : l'Education doit rester une des missions essentielles dans laquelle l'Etat doit engager sa responsabilité **d'opérateur et de régulateur**, tout en reconnaissant qu'elle est, surtout depuis la décentralisation un domaine de plus en plus partagé, en particulier avec les collectivités territoriales qui même si leurs compétences en matière d'éducation ne sont pas clairement identifiées, initient de plus en plus souvent des actions. L'Etat doit rester un état éducateur. Reste à voir quelles doivent en être les évolutions.

C'est dans ce contexte d'incertitude que nous voyons notre ministère d'appartenance se désengager des politiques éducatives, notre métier glisser de plus en plus vers des fonctions administratives provoquant soit une attitude fataliste soit une recherche d'une autre perspective.

Nous pensons qu'il faut réagir, comprendre pourquoi nous en sommes là :

Aujourd'hui les contours du métier sont flous, son statut imprécis et ses missions trop générales. Pourtant tous les travaux conduits ces dernières années (table-ronde, enquête spécialités...), généralement à la demande du ministère, ont amené les collègues à réaffirmer des constantes :

- Attachement à l'éducation populaire comme valeur constitutive du métier
- Valorisation prioritaire de la dimension pédagogique du métier
- Revendication d'un domaine spécifique d'intervention.



Ne faut-il pas alors nous interroger sur notre métier et sur son avenir ? quels objectifs devons-nous fixer ? quelle intervention ? dans quel but ? quelles compétences ? Où ?

Pour nous, Syndicat de l'Éducation Populaire, cette réflexion doit s'inscrire dans une histoire, qui a vu depuis 1946, date à laquelle les premiers instituteurs, non-fonctionnaires ont été nommés, se construire et se développer un métier original s'appuyant avant tout sur des valeurs émancipatrices, sur des pratiques et ayant pour ambition de développer des actions dans le cadre de l'éducation populaire.

La situation actuelle nous paraît suffisamment préoccupante pour que nous vous proposons à tous un grand débat national sur l'avenir du métier afin d'aboutir à une vision commune, de notre rôle.

La démarche à laquelle nous vous invitons est la suivante :

1. Nous vous proposons un texte concernant le référentiel « métier »
2. Courant mai des réunions et des débats pourraient avoir lieu dans chaque service et/ou dans chaque région
3. Vous nous faites remonter pour le 27 mai vos premières propositions (les réflexions pouvant se prolonger jusqu'à la mi-juin)
4. Au mois de juin, nous élaborons une première synthèse que nous vous envoyons
5. En octobre nous publions le résultat de nos travaux et dressons des hypothèses d'action
6. Nous engageons l'action auprès du ministère.

CPPAP : 3 251 D 73 S

ISSN : 0990 1167

Impression : UNSA

Directeur de la publication :

Denis ADAM

Rédacteur en chef :

Claude MOREL

Conception, PAO,

Crédit photos :

Bernard GOUDILIERE

Abonnement 6 numéros : 23 Euros

Prix au n° : 4,55 Euros

Comment définir notre métier ?

LES ÉVOLUTIONS À PRENDRE EN COMPTE

La société actuelle n'est plus celle de 1985, encore moins celle de la Libération. Il ne s'agit pas de tout remettre en cause pour faire moderne, ni de s'accrocher avec nostalgie aux éléments du passé. Un regard lucide est à porter sur notre monde et donc sur nous-mêmes.


LE CONSTAT EST TRIPLE :

- La mondialisation économique néo-libérale nous entraîne pour la plupart dans des processus qui nous échappent, que nous comprenons mal et surtout que nous ne maîtrisons aucunement
- Alors que tous les moyens techniques nous ouvrent les portes de l'information et de la communication, nous sommes de moins en moins acteurs et de moins en moins dans une réelle capacité d'échange avec les autres
- Ce renforcement de l'isolement individuel conduit inexorablement à la difficulté de construire du vivre ensemble et donc de la cohésion sociale
- Alors que le niveau de production atteint des records, que l'on voit se développer de nouvelles puissances économiques, le chômage et la pauvreté sont toujours présents entraînant derrière eux l'exclusion sociale, le racisme, la xénophobie.

Les gouvernements apportent des réponses essentiellement à caractère de réparation sociale. Elles tentent de panser les plaies donc les conséquences sans réussir à penser les remèdes aux causes.

Et parallèlement, le paysage institutionnel a changé, s'est développée une remise en cause du rôle de l'État au profit du « local », et des actions de proximité ; les discours dominant renvoient l'individu à ses responsabilités et à ses ressources propres, les jeunes sont considérés comme des dangers potentiels.

Dans tous les domaines et le nôtre en particulier, au lieu de véritables politiques, on a vu se démultiplier des « dispositifs » sur tels ou tels territoires défavorisés (hier les « quartiers », aujourd'hui le rural...) ou la réorientation de programmes vers la création d'emploi pour les jeunes (envie d'agir, défi-jeune...). L'invective à l'engagement ou à la participation ne fait en rien reculer les taux d'abs-



tention aux élections, ni n'améliore la place réelle faite aux jeunes, aux femmes, aux gens de couleur ou aux noms à consonance étrangère.

C'est dans ce cadre qu'il est demandé aux CEPJ d'intervenir : gérer des dispositifs, et surtout des enveloppes financières, de moins en moins importantes.

Sans projet éducatif, nul besoin de pédagogues.

L'ACTUALITÉ DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Or, on le voit bien, les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Il faut donc s'interroger : les réponses pertinentes ne sont-elles pas ailleurs ? Une politique d'éducation populaire, dont nous serions les fonctionnaires, peut-elle y participer ? Parce qu'elle est porteuse d'une volonté d'émancipation individuelle et collective, l'éducation populaire offre des démarches dans deux domaines complémentaires articulant une double dimension pédagogique et politique :

- La compréhension du monde afin de mieux pouvoir y agir
- La participation démocratique

Cette double démarche s'appuie sur :

- Le développement de l'esprit critique
- La capacité de tous à l'expression
- Une pédagogie active

L'éducation populaire fait partie de la mission éducatrice de l'Etat aux côtés de l'éducation nationale afin d'assurer l'égalité de tous les citoyens et garantir les conditions du vivre ensemble et de la démocratie, elle est aussi une compétence partagée (l'éducation populaire n'est pas la propriété des uns ou des autres).

Elle s'inscrit dans une revendication d'éducation mais surtout d'éducation tout au long de la vie pour tous, elle ne privilégie donc aucun public. Longtemps, elle s'est limitée comme école de la démocratie, au fonctionnement associatif. Tout en continuant à en défendre et à en promouvoir le développement, elle peut trouver aujourd'hui auprès des recherches de démocratie participative, dans les collectivités territoriales un terrain d'initiative et d'invention de nouvelles formes.

On l'a cru un moment disparue dans les oubliettes de l'histoire, mais elle n'était que dissimulée et elle réapparaît aujourd'hui de plus en plus souvent, de nouvelles associations s'en revendiquent, des collectivités organisent des colloques...

LE CŒUR DU MÉTIER À RÉAFFIRMER

C'est dans ce contexte que le métier de CEPJ peut prendre tout son sens pour aujourd'hui et pour demain.

Des questions restent en permanence posées et sans réponses faute de débats internes au ministère mais aussi avec les usagers des services déconcentrés et des établissements :

- La place et l'usage de la spécialité ?
- La notion de protection des usagers et le contrôle ?
- L'administrativisation des tâches ?

Sans vouloir enfermer le métier dans un modèle, car chaque collègue conduit son travail de manière spécifique, on pourrait définir ainsi le cœur du métier de CEPJ :

DÉFINITION

C'est un pédagogue. Il intervient au nom de l'Etat, dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté. Il définit en fonction du contexte des projets, des objectifs, des méthodes, et des moyens, il évalue son action. Il participe au projet éducatif de l'Etat.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Il participe à la formation diplômante et continue des animateurs professionnels mais aussi des bénévoles.
- Son action de formation peut se faire dans le cadre d'un « face à face pédagogique », mais elle s'exerce aussi dans des actes d'accompagnement de publics variés (animateurs, élus, habitants, jeunes, comité de quartiers, groupes de pilotage...)
- Il utilise les dispositifs existant comme des outils pour servir ses objectifs.
- En tant que pédagogue, il a une approche spécifique des publics jeunes tout à la fois comme public « entrant dans la société » et comme groupe à caractéristiques particulières qui lui sont nécessaires de connaître et de prendre en compte. Mais il s'adresse aussi aux adultes dans un accompagnement tout au long de la vie.
- Éducateur à la citoyenneté, il privilégie les espaces de mixité sociale, d'âge, de sexe, de culture afin de lutter contre tous les communautarismes dont le jeunisme et aide au développement des espaces de démocratie qu'ils soient associatifs, locaux ou autres.



- Il accompagne avant, pendant et après les activités, les structures de loisirs éducatif dans la construction de leurs projets et la qualité des propositions éducatives qu'elles font à leurs publics, dans ce cadre il s'assure de la cohérence entre le projet, l'équipe, les intervenants, les lieux, l'âge du public, le contexte. Il les aide à la conduite d'évaluations participatives et à l'élaboration de prolongements.

CONDITIONS DE SON INTERVENTION

- Au niveau du service ou de l'établissement, il est membre d'une équipe technique et pédagogique JEP qui lui permet d'échanger avec ses collègues, de construire en commun des interventions, de rechercher les complémentarités des spécialités et des expertises de chacun.
- Cadre A il a une marge de manœuvre importante pour prendre de la distance et adapter au mieux les actions selon les réalités du terrain, les finalités poursuivies, les partenaires en présence.
- Son lieu de travail est fonction de ses activités, il privilégie le terrain, le lieu du groupe afin d'être immergé dans le contexte.
- L'ensemble de son activité fait l'objet d'un contrat annuel d'objectifs négocié et accepté avec le chef de

service, qui comporte les moyens de fonctionner et les modes d'évaluations.

COMPÉTENCES COMMUNES

- Il s'appuie sur des méthodes d'intervention actives qui permettent à son public d'être partie prenante de tout acte pédagogique
- Il développe une bonne connaissance du terrain, des enjeux, des acteurs
- Il met en œuvre des stratégies
- Il sait élaborer et construire des référentiels de formation.
- Il applique des méthodologies de projets

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

- En fonction de sa spécialité, il possède un niveau d'expertise qui lui permet d'intervenir
- Il nourrit la construction de sa démarche pédagogique et de son cadre spécifique d'intervention grâce à un domaine dans lequel il peut être expert, spécialiste (que celui-ci soit en lien ou non avec sa spécialité de recrutement).

**A VOS RÉACTIONS,
À VOS PROPOSITIONS !**

SEULE L'ACTION COLLECTIVE EST EFFICACE

